

Conférence des comités, 26 janvier 2019, Seminarzentrum, Campus Sursee

Présidence : Markus Vogel

Procès-verbal : Jürg Schmid

Présences : 53

Cartes de votes représentées : 33

Majorité absolue : 17

Début : 13h30

Ordre du jour

1. Accueil et constatation des présences..... 2
 2. Nomination des scrutateurs 2
 3. Approbation des compléments au budget 2019 et du budget 2020 2
 4. Communications des ressorts et commissions..... 4
 - 4.1 Jeunesse et membres 4
 - 4.2 Santé et protection des animaux..... 5
 - 4.3 Personnel de Petits animaux Suisse 6
 - 4.4 Préparation de la Conférence des comités 2020 – propositions de sujets à aborder 6
 5. Préparation des propositions du comité de Petits animaux Suisse à l'intention de l'assemblée des délégués 2019 à Belp..... 6
 - 5.1 Proposition de modification des articles 13 et 27 des statuts en prévision de la simplification du tribunal de la fédération..... 6
 - 5.2 Proposition de révision du règlement judiciaire à l'intention de l'AD 2019 7
 6. Proposition des membres à l'intention de l'AD 2019 à Belp 7
 - 6.1 Proposition d'introduction d'une licence 7
 7. Divers 8
-



Conférence des comités du 26 janvier 2019, Seminarzentrum Campus Sursee

1. Accueil et constatation des présences

Markus Vogel souhaite la bienvenue à tous les participants et présente les formalités à respecter durant cette conférence. Il fait également mention des prescriptions statutaires régissant les votes.

Excusé : Simon Koechlin, Rédacteur en chef de la Tierwelt.
L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Nomination des scrutateurs

Sonja Müller est désignée en tant que scrutatrice, 33 cartes de votes étant représentées, la majorité absolue est de 17 voix.

Le bureau de vote se compose de : Regula Wermuth, Sandra Lanz et Jean-Maurice Tièche.

3. Approbation des compléments au budget 2019 et du budget 2020

Samuel Zürcher donne connaissance des compléments au budget 2019 et présente le budget 2020. Il s'avère de plus en plus compliqué de préserver l'équilibre des comptes de Petits animaux Suisse. L'importante diminution des recettes de la Tierwelt, due à la baisse dramatique des petites annonces, pèse lourdement dans la balance.

Les recettes des annonces ont diminué de CHF 2.4 millions au cours des 6 dernières années. « Tout le monde est d'avis qu'il faut économiser et qu'il faut se restreindre, mais personne n'est prêt à renoncer à sa part bénéfique », rappelle Samuel Zürcher avant de conclure « C'est une attitude inadmissible ».

Suite au refus du budget 2018 par la VOK, la Commission financière a mené des réflexions approfondies autant au sujet du budget de l'année en cours que de celui de 2020.

Mesures d'économies : La COFI a élaboré les propositions suivantes à l'intention du comité : supprimer les délégations, à l'exception de la participation aux jubilés de 50, 75 ou 100 ans ou plus (par tranche de 25 ans). Les indemnités journalières ont été réduites de CHF 270.00 à CHF 200.00, le dédommagement des frais s'élève à CHF 50.00 (à partir du 1^{er} janvier 2019). L'AD 2018 a décidé de supprimer les honoraires forfaitaires qui dédommagent les présidents des divisions pour le travail effectué au sein du comité de Petits animaux Suisse. Les assemblées des délégués des quatre divisions et de la Fédération seront organisées sur un seul jour à partir de 2020. En revanche, la Conférence des comités est maintenue, elle fait partie des organes définis dans les statuts actuels. A titre d'indication, les frais liés à la VOK 2018 s'élèvent à CHF 16'000 (indemnités journalières et dédommagements kilométriques). Si, à l'avenir, des mandats de prestations seront données aux fédérations cantonales, la question est encore ouverte, pense Samuel Zürcher. A partir de l'année 2019, l'annuaire en version papier est supprimé, il sera remplacé par une version informatique, consultable sur le site Internet de la Fédération. En 2018, l'annuaire a été vendu au prix de CHF 10.00. Dans sa séance du 14.03.2018, le comité a modifié la clé de répartition des recettes de la TW. Le montant global de



Conférence des comités du 26 janvier 2019, Seminarzentrum Campus Sursee

CHF 600'000 est réparti de la façon suivante : 75% sont reversés en tant que forfait et divisés en quatre parts égales. Les 25% restants sont redistribués selon le nombre de membres. (L'ancienne clé prévoyait une répartition de 50 :50). Un courtier a examiné le portefeuille des assurances. Le comité a pris la décision de supprimer l'assurance de protection juridique pour les membres à partir de fin 2018, ce qui permet de réaliser une économie de CHF 14'300.00. Ce montant correspond à la différence entre les coûts des primes versées à l'assureur de CHF 17'500.00 et des recettes de CHF 3'200.00 encaissées chez les membres. La qualité actuelle du papier de la Tierwelt est maintenue. Bien que plus coûteux, ce papier est de meilleure facture, il contribue à la qualité et l'attractivité et au renouvellement du journal. Le Shop Tierwelt et la Centrale sont réunis en tant que « Secrétariat de la Fédération ».

Recettes de la Tierwelt 2018 : l'année passée, les recettes de la Tierwelt ont baissé de CHF 632'563.00 (abonnements : moins CHF 117'009.00 / annonces : moins CHF 526'246.00). Cette baisse a partiellement été compensée par la diminution des frais d'impression de CHF 383'131.00. Par rapport à l'année de 2017, il en résulte une diminution nette de -10.4% ou de CHF 249'432.00.

Budgets 2019 et 2020 : Samuel Zürcher explique les grandes lignes des budgets et détaille les postes les plus importants. Dorénavant, les emplois du Shop seront intégrés au Secrétariat de la Fédération et intégralement financés par Petits animaux Suisse. En utilisant au mieux les synergies potentielles, le taux d'occupation de quatre postes à plein temps (400%) sera réduit à 250%. Du fait que Petits animaux Suisse n'est plus représentée au Conseil d'administration de ZT Medien SA, les honoraires sont néants. Le Comité a mandaté la rédaction de réaliser des économies à hauteur de CHF 60'000.00. Les divisions et associations spécialisées ne subissent pas de modifications. La suppression du stand de présentation, géré par Alfred et Therese Käser, réduit les charges de CHF 10'000.00. Les charges de l'administration sont donc de CHF 28'000.00 inférieures à celles de l'année précédente. D'autres mesures d'économie : suppression de la majorité des délégations, dissolution de la Commission Marketing et du groupe de travail s'occupant de la mise en place de la „Distinction pour une détention exemplaire“, mesures d'économie à la Commission Santé et protection des animaux, relatives au projet « Structures » ainsi que dans le domaine de l'informatique (hard- et software) permettent une réduction des coûts de CHF 276'784.00. Le budget 2019 boucle par conséquent avec un petit bénéfice de CHF 4'617.00.

La création de la Tierwelt SA a nécessité la séparation du budget en deux parties distinctes ; une pour la TW SA et l'autre pour la Fédération. Quoique la répartition soit différente, le montant global reste inchangé.

Discussion : Lukas Meister (Président de la fédération cantonale Berne-Jura) n'est pas enclin d'accepter le budget séparé en deux parties et les CHF 5'000.00 dans la rubrique « Impôts » y figurant. Elisabeth Schoch (martyreuhand ; comptabilisation opérative) lui explique que toutes les rubriques n'ont pas encore été adaptées. Il y aura des modifications avant la présentation des budgets à l'AD ordinaire 2019 à Belp. Elle complète en précisant que le Service de l'imposition du canton d'Argovie a confirmé l'approbation des budgets 2019 dans un courrier.



Conférence des comités du 26 janvier 2019, Seminarzentrum Campus Sursee

Le courrier confirme également la manière dont la Tierwelt SA a prévu de décompter. Les contributions versées aux divisions sont considérées comme charges d'exploitation et déductibles au niveau des impôts. Le Service des impôts des personnes morales a donné son aval à cette manière de procéder. La Tierwelt SA, en tant qu'entreprise filiale, reste à 100% la propriété de Petits animaux Suisse. D'ici l'AD 2019 (mi-juin), la forme des deux budgets sera retravaillée et mise au propre, complète Peter Iseli.

Gilles Python (Président de la Fédération fribourgeoise des éleveurs de petits animaux) est sceptique, il se pose la question des conséquences au niveau des impôts fédéraux. Urs Weiss (Président de Petits animaux Zurich) dénonce que la répartition des budgets n'a pas été traitée en Commission des finances. Il est d'avis qu'un impôt pourrait être réclamé par les Services compétents si la manière de faire n'est pas admise.

Lukas Meister propose aux participants de la Conférence des comités de refuser les budgets séparés 2019 et 2020 afin que le Comité les révise.

Décision : la Conférence de comités refuse les budgets 2019 et 2020 (Petits animaux Suisse/Tierwelt SA) avec 16 voix contre 13. Elle charge le comité de la révision de ces budgets.

4. Communications des ressorts et commissions

4.1 Jeunesse et membres

C'est au nom de la jeunesse et de la relève de Petits animaux Suisse que Regula Wermuth adresse ses remerciements aux participants. En date des 19/20 janvier 2019, les adolescents ont pu participer à un Championnat Suisse organisé avec compétence et affection. Cet événement restera certainement gravé dans leur mémoire. Le programme cadre du week-end, les discussions et le travail de couture sur peaux (création d'un porte-clés sympathique) ont suscités leur enthousiasme. Les prix souvenirs et les prix de vainqueurs ont été emportés avec fierté.

Regula Wermuth remercie la fédération argovienne et le président du CO, Ruedi Hofmann, de leur formidable investissement. « Vous avez réussi à organiser une exposition pour les jeunes avec l'aide de jeunes ». 130 jeunes éleveurs ont exposé 388 animaux. Comparé avec le nombre d'inscriptions au Championnat Suisse de 2016, la participation a régressé (-39 éleveurs et -68 animaux). En revanche le programme-cadre a quasiment accueilli un nombre identique de participants.

«Tous ceux qui ont participé à Lenzbourg ont exposé avec enthousiasme et une grande fierté – le reste importe peu » souligne Regula Wermuth. « Ce que je peux constater, c'est que nos jeunes éleveurs sont parfaitement soutenus et conseillés avec beaucoup de compétences. Les parents, les préposés dans les sociétés et fédérations cantonales ainsi que les autres éleveurs s'intéressent à eux et les font avancer ; non seulement dans l'acquisition des compétences techniques, mais également sociales. Les jeunes entre eux sont respectueux, ils se réjouissent d'être ensemble et de partager leurs joies, leurs victoires. La cérémonie d'ouverture était quelque peu longue et la remise des prix également (les discours se tenaient en deux langues), mais les jeunes ont attentivement suivi ces cérémonies, ils sont



Conférence des comités du 26 janvier 2019, Seminarzentrum Campus Sursee

restés calmes, même durant les discours qui n'étaient pas dans leur langue maternelle. Ils ont fait preuve d'un énorme respect envers l'orateur et leurs camarades. Ils reproduisent ce que nous leur apprenons. C'est pour cette raison que je demande à vous, les adultes, de vivre dans le respect des autres, de transmettre ces qualités essentielles, le respect des jeunes entre eux, envers les novices, ou lors des discussions et différences d'opinion, chaque fois qu'on n'est pas du même avis. Le monde des éleveurs de Petits animaux est en constante transformation, il influera leur avenir. Le respect est l'une des qualités primordiales qu'il faut entretenir voire même apprendre.

Le 25^e camp de jeunesse de Petits animaux Suisse aura lieu du 20 au 27 juillet 2019 dans la région de l'Oberland bernois. Les participants logeront dans la colonie « Honegg » à Süderen. Les adolescents passeront sans aucun doute une semaine passionnante. Les informations détaillées seront publiées dans « L'éleveur de petits animaux », mais elles seront également mises en ligne sur Internet.

Regula Wermuth termine son intervention avec l'information de sa démission du comité de Petits animaux Suisse. C'est pour des raisons de réorientation professionnelles qu'elle quitte sa fonction. La démission deviendra effective à partir l'AD du mois de juin, mais ce n'est pas pour tout autant qu'elle abandonnera le travail avec la jeunesse. Regula Wermuth exprime sa gratitude pour la fructueuse collaboration et l'investissement des membres dans le travail de la relève. Elle souhaite bon vent à tout le monde, plein succès et de la persévérance pour relever les défis à venir.

4.2 Santé et protection des animaux

Sandra Lanz présente les nouveautés dans le domaine des conseils à la protection des animaux et de la nouvelle « Distinction pour une détention exemplaire ». Les demandes et inscriptions seront adressées au secrétariat de la Fédération. Il est également possible de s'inscrire par téléphone ou sur Internet. Les conseils à la protection sont sans frais pour les abonnés de la Tierwelt ; aux non-abonnés ces conseils à la protection sont facturés CHF 150.00. Les contrôles complémentaires (échec au premier) sont facturés à CHF 150.00 aux abonnés comme aux non-abonnés. Après validation de l'inscription, l'information est transmise à un conseiller à la protection (ceci dès réception des frais d'inscription pour les non-abonnés). Celui-ci prend contact avec l'éleveur afin de convenir d'un rendez-vous pour visiter les installations. Il est important que les conditions de luminosité soient optimales. Il faudrait donc convenir d'un rendez-vous avant 16 heures (surtout en hiver). Le questionnaire est rempli sur place, lors de la visite des installations. Les dispositions légales et les exigences relatives à la détention exemplaire des petits animaux sont nouvellement sur un formulaire. Tous les formulaires peuvent être consultés sur le site Internet de Petits animaux Suisse. Le règlement stipule également les critères éliminatoires et énumère les points à améliorer. Les résultats sont immédiatement discutés avec le détenteur/éleveur. Si le nombre de points requis est atteint, le conseiller remet la distinction à la fin de sa visite à l'éleveur/détenteur, elle a une validité de 5 ans. Les éleveurs actuellement certifiés seront contactés par les soins du Secrétariat. Ils devront remettre les anciennes plaquettes de certification au



Conférence des comités du 26 janvier 2019, Seminarzentrum Campus Sursee

moment de la nouvelle visite des installations ou les retourner au secrétariat de la Fédération.

Depuis le mois d'avril 2018, 27 conseils à la protection ont été réalisés. Depuis octobre de l'année passée 11 éleveurs/détenteurs répartis dans les 4 divisions ont obtenus la distinction. Sandra Lanz chérit des objectifs ambitieux, en 2019 elle aimerait réaliser 80 conseils à la protection et 55 distinctions ; pour 2020 elle vise 120 conseils à la protection et 45 distinctions pour atteindre 140 conseils à la protection et 55 distinction en 2021.

Personnel du secrétariat de la Fédération : Une restructuration a également eu lieu dans le secrétariat de la Fédération (anciennement la Centrale de Petits animaux Suisse). Avec les restructurations, 1,5 poste (150 %) sont économisés. En 2018, les postes ont été réduits de 400% à 190%. Dès le 01.02.19, il y aura nouveau 290% ; dès le 01.05.19, il y aura 350%. Dès le 1er août 2019, il y aura à nouveau 250%, ce qui est prévu au niveau financier.

Actuellement le secrétariat/Shop est occupé par deux personnes. Dans le but de préserver le savoir-faire et de compenser les heures supplémentaires et les vacances en retard, Sandra Lanz a décidé, en collaboration avec le comité, d'augmenter le taux d'occupation à 350% pour une durée de trois mois à partir du 1er février 2019. Après le départ en retraite d'Esther Graber, le 31.07.2019, le taux repassera à 250%.

4.3 Personnel de Petits animaux Suisse

Sandra Lanz présente l'équipe du Secrétariat/Shop dans sa composition à partir du 01.02.2019. L'employée de longue date, Esther Graber, prend une retraite méritée. Sonja Lipp débute son pensum de 80% le 01.02.2019. A la même date, Mirjam von Däniken commence son stage (20%) et passe à un taux de 80% à partir du 01.05.2019. Sandra Lanz se réjouit de relever les défis avec sa nouvelle équipe.

4.4 Préparation de la Conférence des comités 2020 –

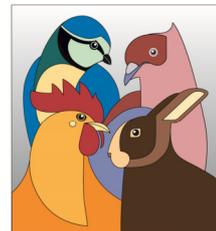
propositions des sujets à aborder

Tenant compte du refus de la proposition visant une révision totale des statuts de l'AD extraordinaire du 26.01.2019, Markus Vogel propose de laisser le choix des sujets à aborder au nouveau comité (nommé à l'AD 2019 à Belp).

5. Préparation des propositions du comité de Petits animaux Suisse à l'intention de l'assemblée des délégués 2019 à Belp

5.1 Proposition de modification des articles 13 et 27 des statuts en prévision de la simplification du tribunal de la Fédération.

Dieter Haas (Responsable de la commission pour la simplification du tribunal) résume les travaux entrepris par la commission. Sandra Lanz, Peter Iseli, Christian Knuchel et Manuel Strasser sont également membres de cette commission qui traitait la proposition de Lapins de race Suisse visant une simplification des



Conférence des comités du 26 janvier 2019, Seminarzentrum Campus Sursee

procédures et une augmentation de l'efficacité du tribunal. Cette proposition avait trouvé l'aval de l'AD 2018 à Yverdon. En deux demi-journées de séance et de multiples mails, la commission a créé un nouveau règlement. Le nombre d'articles a été réduit des deux tiers. Une seule et unique instance juge des infractions purement techniques (voir la proposition ci-dessous). Les différends privés seront dorénavant à régler en procédure civile. L'instance de recours a été supprimée et la possibilité d'amnistie introduite.

5.2 Proposition de révision du règlement judiciaire à l'intention de l'AD 2019

A l'occasion de l'AD du 10.06.2018, Lapins de race Suisse a proposé une révision du règlement juridique de la Fédération visant une simplification des procédures. Cette proposition a été approuvée par une large majorité des délégués, de ce fait une commission a élaboré un nouveau règlement judiciaire.

Proposition : Le comité de Petits animaux Suisse soumettra la révision du règlement judiciaire à l'approbation de l'AD 2019 à Belp.

Motifs : Le nouveau règlement est fortement simplifié et il n'est plus que composé par un tiers des articles qu'on trouvait dans le règlement précédent. Le règlement révisé statue uniquement sur les cas d'éventuelles tromperies et d'influences sur les juges, experts, conseillers en élevage et autres personnes habilitées, mais également sur les infractions contre les règlements des expositions des divisions et organisations et sur la falsification des listes et cartes de jugements, y compris sur toute tentative de modification inadéquate ou illicite des résultats d'exposition.

La justice est réduite à une seule instance compétente et dorénavant il est prévu de pouvoir gracier un membre.

Le comité de Petits animaux Suisse demande aux délégués d'accepter la proposition.

Markus Vogel atteste du bon travail de la commission. Dieter Haas et lui-même sont confiants quant à l'approbation par les délégués.

6. Proposition des membres à l'intention de l'AD 2019 à Belp

6.1 Proposition d'introduction d'une licence

C'est au nom de la Société des éleveurs de petits animaux des „Waldstätte“, ainsi que celui des présidents des fédérations cantonales de Fribourg (Gilles Python), d'Argovie (Ruedi Hofmann) et de Zurich (Urs Weiss) que Jules Schweizer propose l'introduction d'une licence en lieu et place des cotisations des membres. Il admet qu'il s'agit plutôt d'une vision, mais si « on veut être entendu » explique Jules Schweizer « on doit soumettre le projet sous forme de proposition à l'intention de l'AD ». La licence est un permis de participation aux expositions et à l'acquisition des bagues ou marques de Petits animaux Suisse. Tout éleveur de petits animaux souhaitant inscrire ses sujets à une exposition ou autre manifestation publique doit



Conférence des comités du 26 janvier 2019, Seminarzentrum Campus Sursee

être en possession d'une licence, renouvelable chaque année. Sans licence, il n'est pas envisageable de participer à une exposition, toutefois une seule licence par éleveur est requise (indépendamment du nombre des sociétés ou de clubs dont l'éleveur fait partie). Les sociétés sont également dans l'obligation de détenir une licence annuelle.

Par conséquent, dès l'introduction de la licence, plus aucune cotisation annuelle n'est due, qu'il s'agisse de cotisations aux niveaux des divisions ou de la Fédération Petits animaux Suisse. Les fédérations cantonales et les sociétés ne seront pas astreintes à cette réglementation, elles pourront continuer de demander des cotisations.

Motifs : Il est primordial de disposer d'une réglementation unique et cohérente, qui permet de recueillir sans frais administratifs supplémentaires les fonds nécessaires pour Petits animaux Suisse. Une solution uniforme a l'avantage d'être claire et facilement gérable pour toute société, club ou membre. Les membres d'une société ou d'un club qui ne sont pas éleveur actif (exposant) sont libérés de l'obligation de détenir une licence. Leur collaboration est précieuse pour nos sociétés. Il est proposé que le prix d'une telle licence soit fixé par l'AD de Petits animaux Suisse et soumis à l'approbation des délégués tous les deux ans. Ce système garanti aux sociétés l'accès aux différents services offerts par Petits animaux Suisse (statistique, programme des expositions, publicité, bagues et marques, etc.

Jules Schweizer et ses alliés sont d'avis que la vision d'une licence doit être approfondie. Ils proposent de créer un groupe de travail pour mener une réflexion plus détaillée.

Discussion : Markus Vogel trouve que l'idée comporte un énorme potentiel, mais qu'il faut effectivement en connaître les détails qui ne pourront être précisés d'ici 3 à 4 mois. Il propose d'intégrer l'Abonnement de la Tierwelt dans cette licence.

Christoph Uebersax ne s'oppose pas à la vision ni à la proposition, mais il est irrité, que 4 fédérations cantonales proposent une vision qui nécessite non seulement une révision des statuts de la Fédération mais de plus concerne toutes les fédérations cantonales. Il demande de refuser la proposition et de ne pas la présenter à l'AD 2019 à Belp.

Hans-Jörg Zimmermann souhaite connaître le ou les bénéficiaires des recettes de cette licence.

Jules Schweizer lui répond qu'il faut tenir compte de la constante régression des recettes de la Tierwelt, une nouvelle clé de répartition devra être trouvée pour arriver un véritable système de financement, toutefois il est conscient que la concrétisation de cette idée nécessite la création d'une commission. Il est d'accord d'attendre que la révision globale des statuts ait eu lieu. Jules Schweizer retire la proposition.

7. Divers

Lukas Meister fait de la publicité pour l'offre de cours proposés par Petits animaux Berne-Jura 2019. Le programme de formation s'adresse aux détenteurs de petits



Conférence des comités du 26 janvier 2019, Seminarzentrum Campus Sursee

animaux ainsi qu'à ceux qui souhaitent le devenir. Markus Vogel confirme que la fédération bernoise est très active dans le domaine de la formation.

Markus Vogel remercie les délégués de leur participation active.
Personne ne conteste la manière dont l'assemblée a été conduite.

Fin de la VOK : 14h50

Markus Vogel, Président

Jürg Schmid, Procès-verbal